

Plusieurs mesures sont reconduites pour éviter une chute des contrats d'apprentissage. L'adjudication de marchés publics limités ira en priorité aux entreprises formatrices

Sauver l'apprentissage, travail de Sisyphe

RACHAD ARMANIOS

Formation ► «Répondre au manque de places d'apprentissage et de main-d'œuvre qualifiée à Genève est un véritable défi», a déclaré mardi Anne Emery-Torracinta. La cheffe de l'Instruction publique présentait les mesures pour encourager les entreprises à devenir formatrices ainsi qu'une analyse du Service de recherche en éducation (Sred). Celle-ci rappelle le contexte particulier du canton, qui, avec 1,7% d'emplois occupés par des apprenti-es contre 4,7% en moyenne suisse, connaît le taux le plus bas du pays. En cause, un tissu économique fortement tertiairisé, des exigences de qualification importantes et en hausse ainsi qu'un nombre trop faible d'entreprises formatrices.

Résultat, l'âge d'entrée pour un apprentissage en entreprise est élevé, 20,3 ans, parfois après une première certification. Corollaire, seuls 4% des jeunes sortant du Cycle d'orientation commencent sans délai une formation duale. Autre statistique: 55% des apprentissages se déroulent en dual, c'est-à-dire en entreprise, contre 45% à plein temps en école, soit sous l'entière responsabilité de l'Instruction publique. «S'il n'y avait que 10% d'apprenti-es en école, comme dans des cantons comparables à Genève, l'Etat économiserait 36,5 millions de francs», selon la magistrate. Refusant de dire que l'économie se défait de son rôle formateur sur l'Etat, elle l'appelle à «se responsabiliser». Le jeu en vaut la chandelle: «Le taux de vacances des places d'apprentissage est de moins de 2% à Genève contre 10% ailleurs. Cela veut dire que s'il y avait plus de places, elles seraient prises.»

Il faudrait créer 8000 places en plus des 5000 existantes pour rattraper le taux d'appren-



Anne Emery-Torracinta a annoncé la reconduction de mesures prévues au départ uniquement pour 2020. «La crise n'est pas derrière nous.» JPDS

tissage suisse, apprend-on encore. On en est loin, et même si le nombre de places en dual a augmenté ces trente dernières années, ce type d'apprentissage représente depuis quinze ans un peu plus du quart des effectifs du secondaire II contre le tiers il y a trente ans.

Inquiétude pour la rentrée

Un plan apprentissage avait déjà été lancé en 2015. Il n'a pas permis d'empêcher l'érosion du dual, mais sans un effort marqué de l'Etat sur la durée, on irait vers un assèchement, selon M^{me} Emery-Torracinta. Et l'an passé, la crise du Covid a fait craindre le pire, car il manquait 1000 places d'apprentissage au printemps. Mais l'offre de formation a pu être finalement maintenue (2583 contrats d'apprentissage)

Cinquante pourcent des entreprises formatrices hésitent à engager un-e apprenti-e à la rentrée 2021

grâce à un plan de soutien efficace, s'est-elle félicitée.

Or, l'inquiétude est à nouveau de mise, car un sondage auprès de 800 entreprises, réalisé par la Haute école de gestion, montre que 50% des entreprises formatrices hésitent à engager un-e apprenti-e à la rentrée 2021. La crise n'est pas derrière nous, a insisté M^{me} Emery-Torracinta, d'où la décision du Conseil d'Etat de reconduire les mesures prévues au départ uniquement pour 2020. Ainsi, le délai de signature des contrats est prolongé—cette fois au 31 octobre. L'an dernier, 434 contrats avaient été signés entre août et fin novembre. En outre, les jeunes peuvent suivre les cours théoriques jusqu'à fin octobre en attendant un contrat. Sur 80 jeunes ayant saisi cette opportunité l'an passé, la moitié a décro-

ché un apprentissage. L'Etat prend aussi en charge trois mois de salaire. Il faut pour cela que l'entreprise soit en difficulté économique et que l'apprenti-e vienne du système scolaire genevois. Et une prime de 3000 francs est offerte à toute nouvelle entreprise formatrice.

Nouveauté: l'Etat donnera la priorité aux entreprises formatrices dans l'adjudication des marchés de gré à gré (jusqu'à 100 000 ou 300 000 francs selon les secteurs) et sur invitation (jusqu'à 250 000 ou 500 000 francs). Si le nombre d'apprenti-es compte comme critère dans l'attribution des plus gros marchés publics, il ne peut être une condition. «Ces marchés sont soumis à des règles internationales, nous n'avons pas de marge de manœuvre», justifie M^{me} Emery-Torracinta. I